

Séance du 11 janvier 2010

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 11 janvier 2010, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Fleure Catafard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2010-01-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Fleure Catafard.

2010-01-02 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur motion de M. André Drouin, appuyée par M. Éric Duhamel.

2010-01-03 Approbation des procès-verbaux

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal du 14 décembre dernier après quoi il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que ledit procès-verbal soit approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

Période de questions

2010-01-04 Primes de départ

CONSIDÉRANT le paragraphe « b) » de la résolution 2009-11-142;

CONSIDÉRANT la résolution 2009-12-168;

CONSIDÉRANT que les employés ont accepté les conditions stipulées dans la résolution 2009-11-142;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le paragraphe « b) » de la résolution 2009-11-142 soit mis en vigueur.

M. le maire enregistre sa dissidence.

2010-01-05 **GESTE (mois de l'arbre)**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le Conseil accepte l'offre de GESTE pour l'organisation du mois de l'arbre devant être tenu en mai prochain.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport complet des permis émis en 2009 ainsi que le coût pour l'entretien des pelouses pour cette même année

2010-01-06 **Conditions salariales**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que les conditions salariales pour les années 2010 et 2011, telles que déposées par le secrétaire-trésorier, soient adoptées.

2010-01-07 **Représentant au CRSBP**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que M. Yves Durand soit nommé représentant de la municipalité auprès du Conseil régional de services aux bibliothèques publiques.

2010-01-08 **Représentant à Tourisme Lanaudière**

Il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par M. André Drouin, et résolu que M. Yves Durand soit nommé représentant de la municipalité auprès de Tourisme Lanaudière.

2010-01-09 **Remboursement pour vidange de fosse septique**

CONSIDÉRANT que l'inventaire des fosses septiques est maintenant complété;

CONSIDÉRANT que la fréquence des vidanges des fosses adoptée par la municipalité est conforme au Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (RRQ., c. Q-2, r.8);

CONSIDÉRANT que chaque contribuable est désormais bien au fait des méthodes adoptées par la municipalité pour la vidange des fosses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser la plus grande équité possible entre tous les contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu qu'aucun remboursement ne soit accordé pour une vidange de fosse septique effectuée en dehors du calendrier prévu par la municipalité.

2010-01-10 **Embauche d'un agent de loisirs**

Suite à la demande de la municipalité de Mandeville, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la municipalité de Saint-Didace fasse connaître son accord de principe pour l'embauche d'une personne responsable des loisirs pour les municipalités de Mandeville, Saint-Cléophas, Saint-Gabriel-de-Brandon et Saint-Didace.

2010-01-11 **30 ans de services du directeur général**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que :

Par la présente résolution, tous les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Didace et au nom de tous ses citoyens, nous voulons souligner les trente années de loyaux services de notre directeur général, monsieur André Allard.

Monsieur André Allard est au service de la municipalité en qualité de directeur général et de secrétaire-trésorier depuis le 4 janvier 1980.

L'expérience ainsi acquise au cours de ces trente années nous permet de compter sur une expertise qui n'a pas de prix.

Sa connaissance des lois municipales est un atout précieux pour les élus.

De plus, lors de la préparation des budgets et à chaque session du conseil, sa connaissance des dossiers, ses suggestions et l'élaboration des documents préparatoires sont les outils essentiels de la saine administration de la municipalité.

Encore une fois un grand MERCI monsieur André Allard pour toutes ces années de bons et loyaux services, nous vous en sommes reconnaissants.

Puissions-nous vous garder encore quelques années, sachant que la retraite est à l'horizon.

2010-01-12 **Comptes**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 66 678.52 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2010-01-13

Requête au CRTC

- CONSIDÉRANT** que le gérant du réseau de fibres optiques de la MRC de D'Autray, la Commission scolaire des Samares a informé la MRC qu'une demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires (ESLT) a été déposée au CRTC le 30 octobre 2008;
- CONSIDÉRANT** que la MRC en a informé la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de D'Autray ignorait totalement le dépôt de cette demande qui va influencer très directement son coût d'opération du réseau de fibres optiques;
- CONSIDÉRANT** que le CRTC a statué en 2008 que les services de structures de soutènement doivent être classés parmi les services de biens publics;
- CONSIDÉRANT** que le 14 novembre dernier le CRTC a demandé aux «parties intéressées» de fournir leurs commentaires;
- CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Saint-Didace désire donner son avis sur cette demande qui pourrait influencer le développement du réseau de fibres optiques régional de façon très importante;
- CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Saint-Didace conteste vigoureusement les fortes augmentations des tarifs allant de 200 à 750% pour les structures de soutènement;
- CONSIDÉRANT** que rien ne justifie une telle hausse pour des structures n'ayant besoin d'aucun entretien sur plusieurs années dans plusieurs cas et qu'en plus ces hausses varient énormément entre les ESLT, ce qui donne à penser qu'ils ne s'entendent pas sur lesdits coûts car ceux-ci sont très difficiles à justifier;
- CONSIDÉRANT** que l'écart entre les tarifs des ESLT varie de façon importante de 200 à 500% pour les torons, de 400% à 750% pour les poteaux et de 380 à 400% pour les conduits;
- CONSIDÉRANT** que, si cette demande de tarif est acceptée, la MRC verra ses coûts d'utilisation des structures de soutènement passer de 30 236\$ à 148 313 \$, soit une augmentation de 118 077\$ annuellement et que cette augmentation sera répercutée sur le budget de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que cette augmentation est très difficile à justifier dans un contexte de ralentissement économique et de promotion du développement de l'internet par les gouvernements alors que ces coûts d'entretien de structure sont répartis sur près de 50 ans (durée de vie probable d'un poteau);
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Montcalm a adopté la résolution numéro 096421 portant sur le même objet;
- CONSIDÉRANT** que la MRC de D'Autray a adopté une résolution quasi similaire à la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par M. Yves Durand, que le conseil de la Municipalité de Saint-Didace:

1. demande au CRTC de ne pas donner suite à la demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires car elle n'est pas justifiée, comporte un impact financier extrêmement préjudiciable aux citoyens canadiens et remet en question le développement des réseaux de fibres optiques sur le territoire des municipalités de l'ensemble du Canada;
2. transmette copie de la présente résolution à la FQM, à l'UMQ, à la Commission scolaire des Samares et aux députés fédéral et provincial;

Période de questions

2010-01-14

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h00 sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. André Drouin.